

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ


## HGS Produit lustrant

### 1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

#### Identification de la substance ou de la préparation

**Nom du produit** : HGS Produit lustrant  
**Utilisation du produit** : Nettoie, entretient et protège en une seule opération les dalles et les carreaux vitrifiés ainsi que les pierres artificielles et les pierres naturelles non calcaires (p.ex. granit ardoise, etc.) à l'intérieur des maisons

#### Identification de la société/entreprise

**Producteur** : HG International b.v.    **No de téléphone:** : +31 (0)36 54 94 700  
**Adresse** : Damsluisweg 70    **Fax** : +31 (0)36 54 94 744  
 1332 EJ Almere    **Interne:** : www.hginternational.com  
**Pays** : The Netherlands  
**Importateur** : MARTEC HANDELS AG  
**Adresse** : Seestrasse 199  
 CH-8820 Wädenswill  
  
**No de téléphone:** : +41.1.783.95.30/31    **Fax** : +41.1.783.95.49  
**Pays** : Suisse  
 **Numéro d'appel d'urgence** : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum  
 +41.01.251.51.51 24-h-Notfallnummer 145

### 2. Information sur les composants

**Substance/préparation** : Préparation

Nom des ingrédients	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification
<b>Suisse</b>				
(2- méthoxyméthylé- thoxy)propanol	34590-94-8	252-104-2	1 - 5	Non classé.
Détrempé modifié malenresin	8050-28-0	232-480-4	1 - 5	Xi; 36/37/38
Isotridécanol éthoxylé	69011-36-5	polymer	1 - 5	Xn; 22 Xi; 41

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Ce produit ne contient pas, à la connaissance du fournisseur, de substances dangereuses dans des quantités justifiant leur inscription dans la présente section, en accord avec la réglementation de l'Union Européenne et avec les réglementations nationales.

\* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS Produit lustrant

#### 3. Identification des dangers

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

**Classification** : Non classé.

**Autres risques** : Non applicable

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

**Description des premiers secours à porter en cas d'urgence**

**Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.

**Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si de grandes quantités de cette substance sont ingérées, appeler un médecin immédiatement.

**Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin.

**Contact avec les yeux** : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

**Moyens d'extinction** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique extinctrice ou de gaz carbonique.

**Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Aucun danger particulier.

Non disponible.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8). Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (Section 5).

**Précautions relatives à l'environnement** : Minimiser le contact de la substance déversée avec le sol pour prévenir son écoulement dans les cours d'eaux de surface. Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS Produit lustrant

**Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable à l'eau aux fins d'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

**Remarque** : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

**Manutention** : Laver abondamment après usage.  
**Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.  
**Matériaux d'emballage**  
**Recommandé** : Utiliser le contenant d'origine.  
**Utilisations spécifiques** : Non disponible.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

**Valeurs limites d'exposition** : Non disponible.

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
Suisse (2- méthoxyméthylé- thoxy)propanol	<b>SUVA (Suisse, 11/2004). Notes: valeur non-provisoire</b> Kurzzeitgrenzwerte: 300 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: Toutes formes Kurzzeitgrenzwerte: 50 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes formes MAK: 300 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Toutes formes MAK: 50 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes formes

**Contrôles de l'exposition**  
**Contrôle de l'exposition professionnelle** : S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.  
**Protection respiratoire** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.  
**Protection des mains** : Gants en caoutchouc butylique. Perméable temps >= 8 heures:  
**Protection des yeux** : Lunettes de sécurité.  
**Protection de la peau** : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

## 9. Propriétés physico-chimiques

### Informations générales

**Apparence**  
**État physique** : Liquide.  
**Couleur** : Blanc.  
**Odeur** : Caractéristique.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

#### Date d'édition

3-10-2005.

**Version**

5.02

Page 3 de 7

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS Produit lustrant

<b>pH</b>	: 8.8 (Conc. (% poids/poids): 100) [Basiq.ue.]
<b>Point de fusion</b>	: Peut commencer à se solidifier à 140 à 160°C (284 à 320°F) selon les données de: Détrempé modified malenresin. Moyenne pondérée: 0.57°C (33°F)
<b>Point d'ébullition</b>	: La plus basse valeur connue est 100°C (212°F) (L'eau). Moyenne pondérée: 102.81°C (217.1°F)
<b>Point d'éclair</b>	: Non applicable.
<b>Inflammabilité (solides, gaz)</b>	: Non applicable.
<b>Caractéristiques d'explosivité</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés oxydantes</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: 1.01g/ml (20°C / 68°F)
<b>Solubilité</b>	: Facilement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude, éther diéthylique. Partiellement soluble dans méthanol, acétone.
<b>Viscosité</b>	: Dynamique: La plus haute valeur connue est 1034 cP (Détrempé modified malenresin) Moyenne pondérée: 346.62 cP
<b>Taux d'évaporation (butyl-acétate = 1)</b>	: 0.02 ((2- méthoxyméthylé- thoxy)propanol ) comparé à Acétate de butyle.

#### Autres informations

### 10. Stabilité du produit et réactivité

<b>Stabilité</b>	: Le produit est stable.
<b>Conditions à éviter</b>	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
<b>Matières à éviter</b>	: Réactif avec OXIDIZING AGENTS.

### 11. Informations toxicologiques

#### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Inhalation</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec la peau</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec les yeux</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Toxicité aiguë

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Test</u>	<u>Résultat</u>	<u>Voie</u>	<u>Espèces</u>
(2- méthoxyméthylé- thoxy)propanol	DL50	5135 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	9500 mg/kg	Cutané	Rat
	DL50	9500 mg/kg	Cutané	Lapin
Détrempé modified malenresin	DL50	>2000 mg/kg	Orale	Rat
Alcools riches en C13, éthoxylés branchés C11-C14	DL50	200 à 2000 mg/kg	Orale	Rat

<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

#### Date d'édition

3-10-2005.

Version

5.02

Page 4 de 7

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS Produit lustrant

<b>Inhalation</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Peau</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Organes cibles</b>	: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, système nerveux central (SNC), oeil, lentille ou cornée.
<b>Effets nocifs divers</b>	: Non disponible.

## 12. Informations écotoxicologiques

### Données sur l'écotoxicité

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
dipropylene glycol methyl ether	PIMEPHALES PROMELAS (CL50)	48 heure(s)	>10000 mg/l
alcohols, c11-14-iso-, c13-rich, ethoxylated	Flore. (CE50) LEUCISCUS IDUS (CL50)	72 heure(s) 96 heure(s)	1 à 10 mg/l 1 à 10 mg/l
<b>Effets nocifs divers</b>	Non disponible.		

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	: Il faudra éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
<b>Classification des déchets</b>	: Non applicable. : Non disponible.
<b>Déchets Dangereux</b>	: A la connaissance du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive 91/689/CEE. :

## 14. Informations relatives au transport

### Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
<b>Classe ADR/RID</b>	Non réglementé.	-	-	-		<b>Remarques</b> Conserver à l'abri du gel
<b>Classe ADN</b>	Non réglementé.	-	-	-		<b>Remarques</b> Conserver à l'abri du gel
<b>Classe IMDG</b>	Non réglementé.	-	-	-		<b>Remarques</b> Conserver à l'abri du gel

### Date d'édition

3-10-2005.

**Version**

5.02

Page 5 de 7

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS Produit lustrant

<b>Classe IATA-DGR</b>	Non réglementé.	-	-	-		<b>Remarques</b> Conserver à l'abri du gel
------------------------	-----------------	---	---	---	--	---

## 15. Informations réglementaires

### Réglementation de l'Union Européenne

- Phrases de risque** : Ce produit n'est pas classifié selon les règlements de l'Union européenne.
- Phrases de sécurité** : S2- Conserver hors de la portée des enfants.  
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Utilisation du produit** : Non classifié et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.  
- Produit de consommation.
- Avertissements supplémentaires** : Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.
- Classification statistique de la CEE (code douanier)** : 32089091
- Information sur l'identification des composants** : moins de 5%: agents de surface non ioniques, ;parfums, conserveringsmiddelen: (ethylenedioxy)dimethanol, 1,3-bis(hydroxyméthyl)urea, [2-(2-butoxyethoxy)ethoxy]methanol, BENZISOTHIAZOLINONE, Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone.

### Réglementations nationales

#### Suisse

- Classe LRV (Ta-Luft)** : Non disponible.
- Classe de toxicité** : 5
- OFSP** : 88840
- Teneur en COV** : Exonéré.

## 16. Autres informations

- Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse** : R22- Nocif en cas d'ingestion.  
R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R41- Risque de lésions oculaires graves.
- Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse** : Xn - Nocif  
Xi - Irritant
- Autres informations** : Non disponible.
- Commentaires lors de la révision** : Non disponible.

### Historique

- Date d'impression** : 3-10-2005.
  - Date d'édition** : 3-10-2005.
  - Date de publication précédente** : Aucune validation antérieure.
  - Version** : 5.02
- Vérfié par T. Rutgers.

### Avis au lecteur

<b>Date d'édition</b> 3-10-2005.	<b>Version</b> 5.02	<b>Page 6 de 7</b>
-------------------------------------	---------------------	--------------------



Cette fiche toxicologique a été préparée conformément à la  
Directive 91/155/EC de l'UE modifiée par la Directive  
2001/58/EC



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## HGS Produit lustrant

*Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.*

*Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.*

<b>Version</b> 5.02	Page 7 de 7
---------------------	-------------